



## Accompagnement des projets 2025

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 et le Contrat de Réussite de la Transition Écologique (CRTE) 2021-2027
- Le Conseil départemental du Gard
- Les grands principes des Programmes Opérationnels (PO) annuels
- Le rôle du PETR : l'accompagnement de votre projet
- Le calendrier et les échéances de dépôt de demande de subvention



# Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 et le Contrat de Réussite de la Transition Écologique (CRTE) 2021-2027

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



# LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE – CTO - 2022-2028

Un contrat **intégrateur** de l'ensemble des politiques et leviers d'action de la Région pour les projets d'aménagements



## Un contrat, Pacte Vert Local

- Promouvoir un nouveau modèle de développement
- Réussir le rééquilibrage territorial
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique

**Périmètre** : PETR Causses et Cévennes et CC du Piémont Cévenol

**Période** : 2022 – 2028

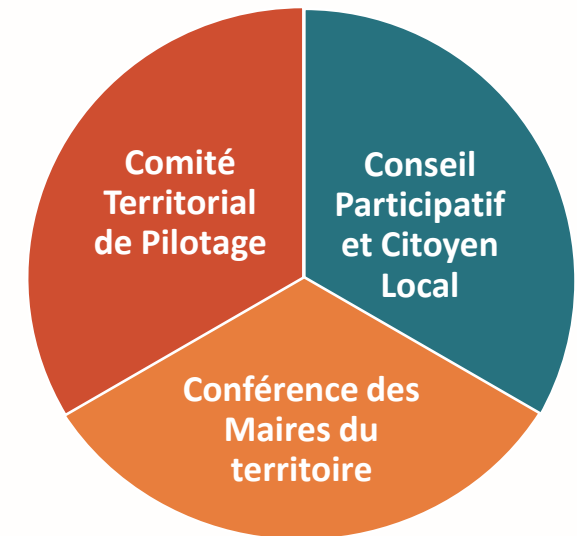
**Partenaires** : Conseil départemental du Gard

### Deux documents socles de la politique contractuelle régionale :

Le **contrat cadre** fixe la **stratégie partagée** issue de la rencontre entre les Projets de Territoires et les orientations régionales et départementales

Les **Programmes Opérationnels (PO) annuels** fixent la **déclinaison opérationnelle** des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs

Un contrat reposant sur une **gouvernance participative et conjointe**



**Principe : Tous les projets sollicitant une aide régionale doivent être inscrits dans le PO pour être programmés en Commission Permanente**

# Dotation Innovation Expérimentation (DIE) 2022 - 2028

➔ La dotation vise à accompagner les territoires ruraux et de montagne pour **innover et expérimenter des solutions nouvelles** qui répondent aux enjeux territoriaux prioritaires du Pacte Vert.

**Dotation annuelle de 100 000€ pour le territoire. Cette enveloppe n'est pas reportable sur une année ultérieure.**

## Que finance-t-elle?

Trois thématiques ont été définies :

1/ Accompagner la transition énergétique

2/Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus **/!\ Thématique 2 uniquement pour les territoires de montagnes /!\**

3/ Projets pilotes de maîtrise et d'économie de la ressource en eau

## Bénéficiaires et dépenses éligibles :

- Tout porteur de projet public ou privé
- Dépenses d'investissement (travaux et équipements) correspondantes aux thématiques validées dans le cadre du CTO - Frais de maîtrise d'œuvre pris en compte au prorata des dépenses éligibles, plafonnés à 10%.
- Sont exclus : - Les dépenses de fonctionnement et - VRD et parking - Taux maximum : 25%, porté à 50% max pour la thématique spécifique montagne, dans les territoires concernés
- Seuil de dépenses éligibles : 2 000€

## Le programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027

- La Région Occitanie est l'autorité de gestion du **programme européen FEDER-FSE+** sur la période 2021-2027
- **Priorité 5** : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources (FEDER) / **OS5**: Une Europe plus proche des citoyens *développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales*
- **2 volets** : urbain et rural > 9 communes urbaines sur le périmètre.
  - Amélioration cadre de vie – services de proximité
  - Désertification médicale
  - Logement
  - Equipement culturels, touristiques et de loisirs
  - Formation
- **Une stratégie territoriale définie à l'échelle du CTO, même gouvernance que le CTO.**
- Le PETR Causses et Cévennes et la communauté de communes du Piémont Cévenol se sont portés candidat pour piloter une **approche territoriale intégrée (ATI)** permettant aux projets du territoire d'accéder aux mesures de **la priorité 5 du Programme FEDER 2021-2027.**

# Le Contrat de Réussite pour la Transition Écologique

Un contrat évolutif et intégrateur pour **accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique.**

**Périmètre** : PETR Causses et Cévennes et CC du Piémont Cévenol

**Période** - 2021 – 2027

Un **contrat cadre** définissant une feuille de route commune à l'ensemble des partenaires et organisant les moyens techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés, avec pour mission d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique.

## **Pilotage du CRTE**

Le PETR anime et coordonne les politiques contractuelles sur le périmètre du CRTE. Il exerce ses missions en associant la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

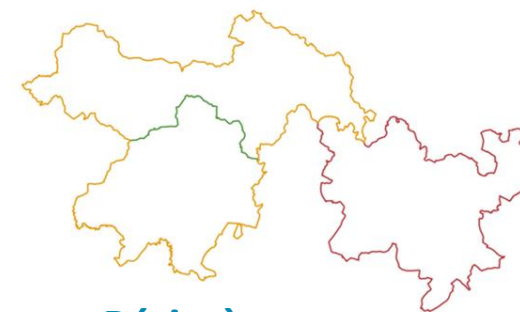
**Partenaires** : État, département du Gard, ADEME

**Avenant au CRTE signé le 27 janvier 2025** rappelle et réaffirme les objectifs des CRTE comme outils de la transition écologique :

- Notion de réussite se substitue à la notion de relance
- Accélérer la transition écologique notamment en traduisant en projets concrets les ambitions issues des COP régionales

## Axes stratégiques communs aux deux contrats pour une cohésion des projets sur le territoire

- 1 - **Cohésion sociale** : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics
- 2 - **Relance économique** : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif
- 3 - **Transition écologique** : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques



**Périmètre -**  
PETR Causse et  
Cévennes et CC du  
Piémont Cévenol



## Le Conseil départemental du Gard

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



# Le Conseil départemental du Gard

Le Conseil départemental du Gard accompagne les collectivités à travers différents champs d'interventions :

- Développement et aménagement du territoire
- Attractivité des territoires
- Préservation de l'environnement
- Protection contre les risques et sécurité

Avec le pour le **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre les **Contrats Territoriaux**.

Le contrat territorial est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour **les principaux dispositifs d'aides** :

- Traversée d'agglomération (TA)
- Monuments historiques,
- Eau et assainissement
- Crédits départementaux d'équipement (CDE)

# Le Conseil départemental du Gard

Le règlement des **Contrats Territoriaux** du Gard est régulièrement adapté pour répondre aux besoins des collectivités et faciliter la réalisation de leurs investissements

## Adaptation du règlement CT 2023

- Possibilité pour les EPCI de superposer deux contrats s'ils ne sont pas votés la même année
- Possibilité pour les communes de superposer un contrat et une Traversée d'Agglomération s'ils ne sont pas votés la même année

## Adaptation du règlement CDE 2023

- Possibilité d'avance de 30%
- Possibilité d'acomptes
- Possibilité de bonus écologique (majoration de la subvention de 10%)

## Rappel du taux d'intervention CDE

Tranches de dépenses	Taux d'aide de la tranche	Subv. max. sur tranche
Jusqu'à 300 000 €	25%	75 000 €
De 300 000 à 500 000 €	15%	30 000 €
Au-delà de 500 000 €	8%	Dans la limite de l'enveloppe



## Les grands principes des Programmes Opérationnels (PO) annuels

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



# Les grands principes des Programmes Opérationnels (PO) annuels

**Objectif : Permettre un dialogue de gestion annuel et donner une visibilité aux territoires sur les dossiers**

**/!\ L'inscription des projets en cours d'instruction dans un PO ne vaut pas engagement financier des partenaires.**

**✓ Ce dialogue de gestion doit permettre :**

- D'identifier les dispositifs financiers mobilisables auprès des partenaires et de s'assurer du dépôt des demandes de subvention auprès de la Région, de l'Etat et des autres partenaires
- De prioriser éventuellement les dossiers dans le respect des nouveaux principes d'intervention régionale

**✓ Un programme finalisé d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre au plus tard :**

- Elaboré dès la fin de l'année précédente et au plus tard au premier trimestre, et finalisé d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre
- En fin d'année : un bilan du PO avec la possibilité d'intégrer quelques projets non identifiés initialement et dont l'exécution est imminente

# Les grands principes des Programmes Opérationnels (PO) annuels

## ✓ Peuvent être retenus dans un PO annuel :

- Les projets qualifiés au regard du **Pacte Vert**
- Les projets dont le commencement d'exécution est prévu dans l'année
- Les projets pour lesquels un dossier de demande de subvention est déposé
- Les projets qui s'inscrivent dans les **axes des contrats**

## ✓ Ne sont pas inscrits dans un PO annuel :

- Les projets manifestement inéligibles aux dispositifs en vigueur
- Les projets dont le démarrage n'est pas prévu dans l'année (report dans un PO ultérieur)
- Les projets n'ayant pas faits l'objet d'une demande de subvention (report dans un PO ultérieur si accompagnement possible)



## L'accompagnement du PETR

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89





Gestion et animation du contrat territorial régional (CTO) et du CRTE et de l'accompagnement des communes dans ce cadre

Liaison avec les autres dispositifs de co-financement et autres contrats

Coordination du Programme Opérationnel annuel



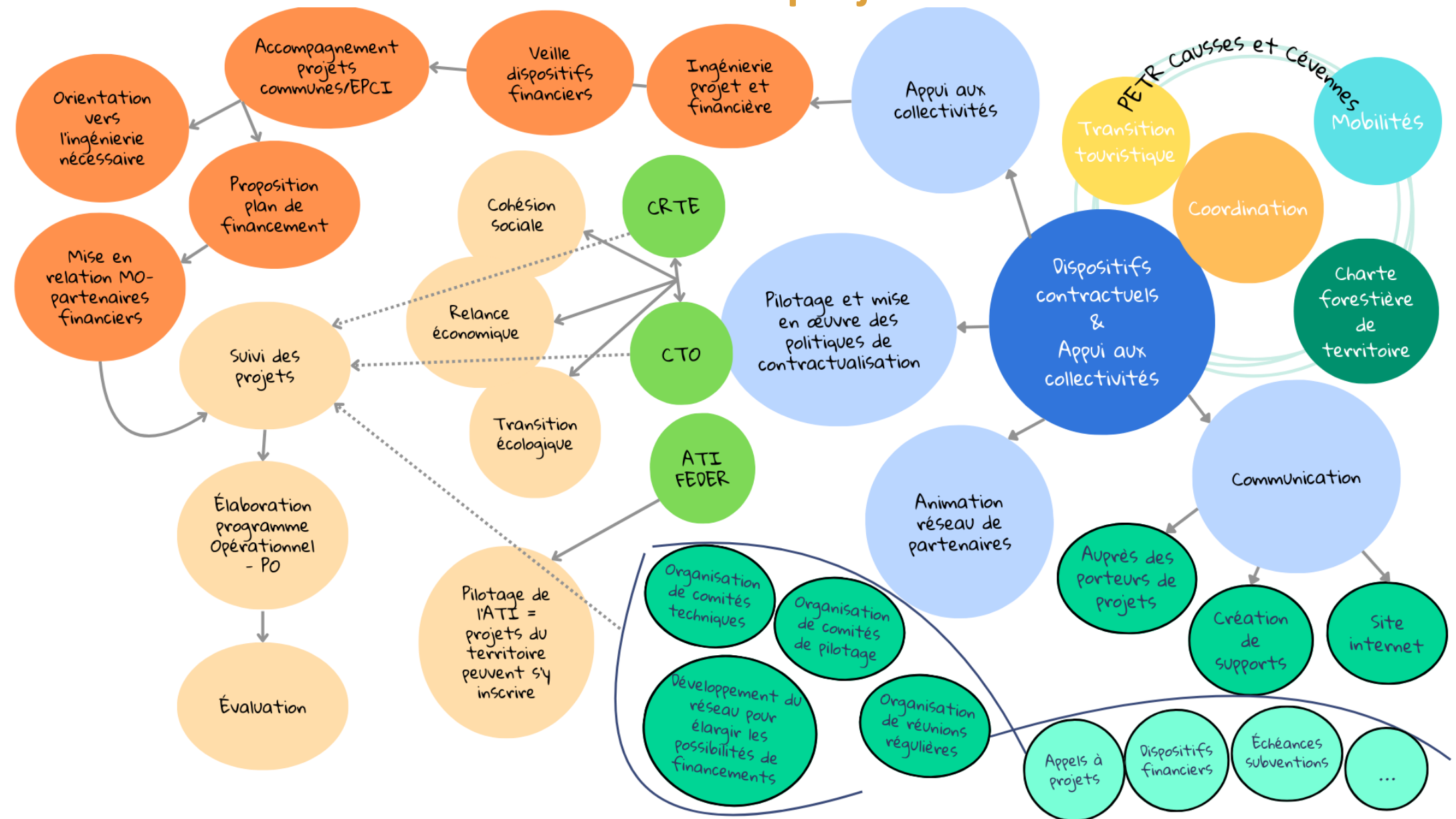
Le PETR exerce ses missions en association avec la Communauté de communes du Piémont Cévenol

La Région accorde au PETR Causse Cévennes un **soutien annuel pour renforcer l'ingénierie territoriale**

# Le rôle du PETR: l'accompagnement de votre projet



# Le rôle du PETR: l'accompagnement de votre projet





## Le calendrier et les échéances de dépôt de demande de subvention

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



## État

- DETR/DSIL : dépôt jusqu'au 31 décembre 2025 ou 31 janvier 2026 (date limite en attente)  
FNADT : au fil de l'eau
- Fonds vert : au fil de l'eau

## Région

- Déposer un dossier ou une lettre d'intention jusqu'au **31 décembre 2025**
- Jusqu'au **31 mars 2026** pour une programmation au PO 2025

## Conseil départemental du Gard

- Jusqu'au **31 octobre 2025** pour une instruction au 1er semestre 2026
- jusqu'au **31 janvier 2026** pour une instruction au second semestre 2026.

### 1<sup>er</sup> trimestre Année N

- Finalisation de l'élaboration du programme opérationnel de l'année N
- Consultation de la Conférence des maires et des instances participatives locales sur les programmes opérationnels de l'année N

### 2<sup>ème</sup> trimestre Année N

- Comité de pilotage - Validation du PO de l'année N / Evaluation du PO de l'année N-1
- Animation et pilotage des contrats
- Accompagnement des projets

### 3<sup>ème</sup> trimestre Année N

- Animation et pilotage des contrats
- Accompagnement des projets

### 4<sup>ème</sup> trimestre Année N

- Présentation en conseil communautaire de la CCPC/conseil syndical PETR– Bilan des programmes opérationnels du CRTE et du CTO de l'année N / Projection vers l'année N+1
- Conférence des Maires
- Actualisation du recensement des projets du territoire
- Début de l'élaboration de la PO pour l'année N+1